

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les pourvois de l'opération sont adaptés pour accueillir les habitations collectives
1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties annexes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties centrales des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As(1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av(1)	STECAL correspondant à l'axe d'accueil des gens du voyage
Ay(1)	STECAL correspondant aux activités économiques implantées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne(5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nen(1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni(1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj(3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des conditions d'abris de jardin sont autorisées
Nja(233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
Ni(7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nc(3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm(2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni(5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre(1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Ni(1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny(8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Superficie
1	Extension de voirie	3,055 m²
2	Création d'un parking	453 m²
3	Création d'un accès vial	205 m²
4	Création d'une liaison douce	175 m²
5	Création d'une liaison douce	423 m²
6	Création d'un accès vial	538 m²
7	Création d'un accès vial	825 m²
8	Équipement de la voie	80,962 m²
9	Création d'un accès vial	595 m²
10	Création d'un accès vial	1,115 m²
11	Création d'un accès vial	462 m²
12	Création d'un accès vial	396 m²
13	Création d'une liaison douce	1,146 m²
14	Création d'une liaison douce	1,152 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,232 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,292 m²
20	Création d'un accès vial	426 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,135 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,135 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	300 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,700 m²
25	Création d'un parking	2,026 m²
26	Création d'un parking	1,848 m²
27	Création d'un accès vial	1,122 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
 - Maire protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
 - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
 - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire au sein duquel est présente ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
 - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
 - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (32)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
 - Chêne de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Emplacement espéré (28)
 - Espace boisé classé (15)
 - Plan de Prévention des Risques Inondation au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Plan de Prévention des Risques au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (20)
 - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
 - Marque de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
 - Présence d'une ancienne décharge
 - Site inondé
 - Forêt domaniale de Montchaud
 - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montchaud-Viel-de-Cher
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOVA C&H à Ronda
 - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée de Cher

PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRAIS (41)
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Élaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
MONTHOU-SUR-CHEM - Agglomération

04b
MO1

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.
Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrais.

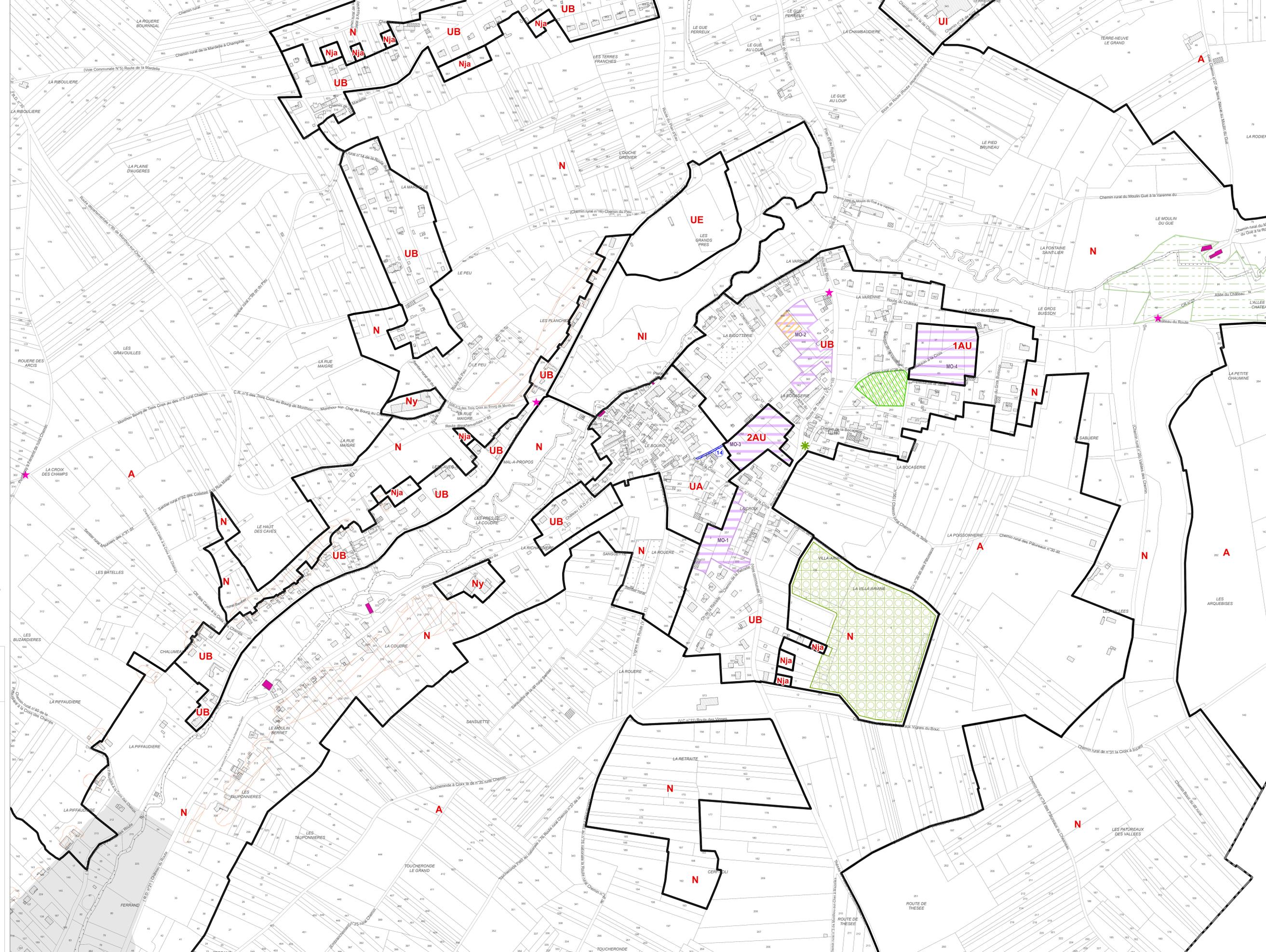
Le Président
Jean-Luc BRAULT

ÉCHELLE
1:20 000

SOURCE :
DGFIP - Cadastre (PCI Vectoriel)
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

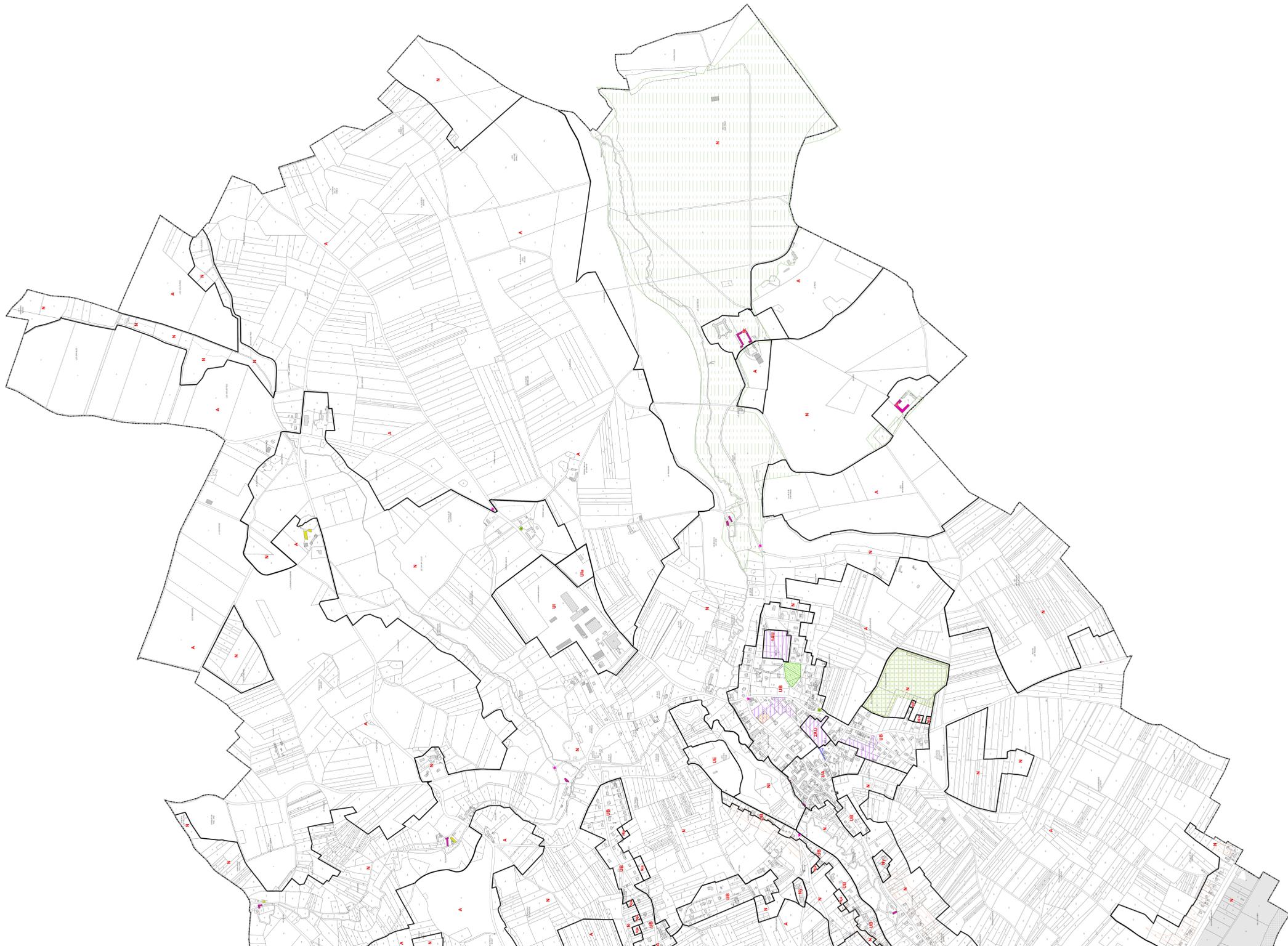
urbanism
WAL DE CHER CONTRAIS
Agence Val de Loire
Rue des Palmes Oranges
49100 SAUMUR
Tél : 02 41 51 98 39
Mail : contact@urbanism.fr



IAU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les porteurs de l'opération et sont affectés pour accueillir les Murs constructifs.
TAU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
TAU1	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
ZAU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
ZAU1	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques.
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uin	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Au (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Au (1)	STECAL correspondant à l'axe d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Np (S)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nppr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NF (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plaines et de restauration
Nj (S)	STECAL correspondant à des jardins ou au sein desquels des constructions d'arts de jardin sont autorisées
Nja (235)	STECAL correspondant aux jardins botaniques et jardins artistiques en zones urbanisées et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'arts de jardins et d'arts couverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (D)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains récréatifs de loisirs
Nin (2)	STECAL, autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
NI (S)	STECAL, autorisant la valorisation touristique de châteaux en relation avec l'implantation locale et l'offre d'hébergement touristique, ou la mise au service de grands équipements touristiques existants
Nre (1)	STECAL, autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portroyon
Nx (1)	STECAL, reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (B)	STECAL, admettant le renouvellement d'un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Département	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 054 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	493 m²
3	Création d'un accès voiture	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison droite	Commune de Vallières-les-Grands	173 m²
5	Création d'une liaison droite	Commune de Montfouilly	400 m²
6	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	534 m²
7	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	400 m²
8	Rangement de la voie	Commune de Montfouilly	8092 m²
9	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	500 m²
10	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	1876 m²
11	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	400 m²
12	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly	396 m²
13	Création d'une liaison droite	Commune de Montfouilly	3 380 m²
14	Création d'une liaison droite	Commune de Montfouilly-sur-Cher	120 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	3 300 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	2 350 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	6 600 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	2 340 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	2 200 m²
20	Création d'un accès voiture	Commune de Montfouilly-sur-Cher	450 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	6 300 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	6 700 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfouilly-sur-Cher	700 m²
24	Extension du cimetière	Commune de Saint-Jean-de-Chédon	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Jean-de-Chédon	2 000 m²
26	Extension du cimetière	Commune de Saint-Jean-de-Chédon	2 800 m²
27	Création d'un accès voiture	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	1 100 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	1 100 m²

- Légende**
- Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
 - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (14)
 - Arbres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
 - Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
 - Abords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
 - Bâtimens ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (111)
 - Bâtimens susceptibles de faire l'objet d'un classement de monument historique (8)
 - Bâtimens susceptibles de faire l'objet d'un classement de monument historique (8)
 - Bâtimens susceptibles de faire l'objet d'un classement de monument historique pour une activité de service ou affectés à un service (2)
 - Cône de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Emplacement inondé (2)
 - Espaces verts classés (15)
 - Instaureur mixte sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-15 du Code de l'urbanisme (1)
 - Parcs, bois et jardins protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (20)
 - Secteur soumis à l'avis de l'architecte d'urbanisme ou de l'architecte (40)
 - Marge de recul à long terme prise en compte en raison des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'urbanisme
 - Présence d'une ancienne décharge
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Site inscrit de Montfouilly
 - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montfouilly-sur-Cher et Montfouilly-sur-Cher
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STODRENDY à Cers à Rorde
 - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher



PLUI
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 MONTHOU-SUR-CHER - TC (est)

04c
MO2

Vu pour être annexé à la délibération du
 Conseil Communautaire
 en date du 05 décembre 2019.
 Approuvée l'habilitation du PLUI
 du territoire du Cher à la Loire, au sein
 de la Communauté de Communes
 Val de Cher Controis.

Le Président,
 Jean-Luc BRAULT

Agence Val de Loire
 Zone Espoirs
 Rue des Petites Granges
 45400 SAUMUR
 Tél: 02 41 51 98 39
 Mail: contact@urbanisme.fr

VAL DE CHER
 CONTROIS
 Communauté de Communes

15 A, rue des Entrepreneurs
 41700 CONTROIS
 Tél: 02 54 79 15 50

ECHELLE:
 1:5 000

SOURCE:
 DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur)
 Droits réservés - Octobre 2019
 Date du document : 2011/2019

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourboires de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUe	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du parking	Commune de Chissay-en-Touraine	3 000 m²
2	Extension du parking	Commune de Chissay-en-Touraine	450 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valaires-en-Grandes	170 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	420 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	530 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	800 m²
8	Équipement de la voie	Commune de Portevoy	80 960 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	590 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 170 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	400 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	390 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 070 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 360 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 230 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 650 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 140 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 290 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montreuil-sur-Cher	520 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	6 190 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 070 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	3 000 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-James-de-Blond	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-James-de-Blond	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-James-de-Blond	1 800 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Sépulchre-sur-Cher	1 120 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
 - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
 - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
 - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
 - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
 - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (B2)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (B3)
 - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Espace boisé classé (EBC)
 - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreuil-sur-Cher et Montreuil-sur-Cher
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOX à Céré-Ronde
 - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUI
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 MONTHOU-SUR-CHER - TC (ouest)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.
 Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controis.

Le Président,
 Jean-Luc BRAULT

